



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 3 décembre 2004**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 37

Convocation du Conseil Municipal :  
le 22 novembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 décembre 2004

**Rapport relatif aux Zones Urbaines Sensibles (actions, moyens,  
évolution des indicateurs relatifs aux inégalités)**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

M. Alain BAUDIN

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Gérard ZABATTA

*Conseillers :*

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, M. Rémy LANDAIS, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, M. Michel PAILLEY, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT

**Secrétaire de séance :** Rodolphe CHALLET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Paul SAMOYAU donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
M. Jacques LAMARQUE donne pouvoir à M. Luc DELAGARDE.  
Mme Geneviève RIZZI donne pouvoir à M. Gilles FRAPPIER.  
Mme Nathalie BEGUIER donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.  
Mlle Karen NALEM donne pouvoir à Mlle Fabienne RAVENEAU.  
Mme Catherine REYSSAT donne pouvoir à M. Robert PLANTECOTE.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.  
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à M. Dominique GUIBERT.  
Mme Michelle LE FRIANT donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.  
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Jacqueline LEFEBVRE.

**Excusés :**

*Conseillers :*

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Christabelle CHOLLET, M. Stéphane TRONEL

**CONSEIL MUNICIPAL DU 3 décembre 2004**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

L'article 4 de la loi n° 2003-710 d'orientation et de programmation pour la Ville et la rénovation urbaine, promulguée le 1<sup>er</sup> août 2003, prévoit que chaque année, un rapport soit présenté aux assemblées délibérantes des collectivités territoriales et des établissements publics de coopération intercommunale compétents sur le territoire desquels sont situées une ou plusieurs Zones Urbaines Sensibles.

Ce rapport rappelle les actions menées dans ces territoires, les moyens affectés et l'évolution des indicateurs relatifs aux inégalités territoriales et sociales.

C'est l'objet de ce présent rapport joint en annexe.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

Prendre acte de la production de ce rapport.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	37
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	8

Le Maire de Niort

**Alain BAUDIN**